

P R E A V I S No 60-2008

Remplacement de la balayeuse
du Secteur Environnement-Maintenance

Renens, le 25 août 2008/AP/md

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le renouvellement de la balayeuse du Secteur Environnement et Maintenance.

Balayeuse actuelle	p.	1
Utilisation de la balayeuse par le Secteur Environnement-Maintenance	p.	2
Balayeuse proposée	p.	2
Prix de cette machine	p.	3
Coût du capital	p.	3
Renouvellement du véhicule	p.	3
Conclusions	p.	4

Balayeuse actuelle

De marque Speed Broom de la maison Boschung à Schmitten, cette balayeuse a été achetée en 2000 pour un montant de Fr. 154'978.25.

Elle compte à ce jour 8'000 heures de fonctionnement. La durée d'utilisation d'une machine de ce type peut être estimée à 10'000 heures.

Son remplacement est prévu au plan des investissements 2008 pour un montant de Fr. 200'000.--.

Les frais d'entretien de cette machine sont très élevés :

- Fr. 17'351.-- en 2007
- Fr. 14'639.-- en 2006
- Fr. 37'696.-- en 2005
- Fr. 16'926.-- en 2004

A cela, il faut ajouter la consommation d'essence et les heures du mécanicien communal.

Le remplacement de la balayeuse devient impératif, plusieurs dysfonctionnements étant observés, soit les défauts portant sur les éléments suivants :

- Refroidissement du moteur
- Pompe à huile du moteur
- Climatisation
- Pompes d'arrosage des brosses
- Freins
- Articulation des roues
- Pompe à huile de la benne basculante.

La remise en état de tous ces éléments serait trop onéreuse au vu de sa durée de vie probable.

Utilisation de la balayeuse par le Secteur Environnement-Maintenance

La balayeuse fonctionne plusieurs heures quotidiennement afin de maintenir la propreté des routes et trottoirs.

De plus, la balayeuse est utilisée dans des situations particulières, suite à des accidents, des coups de vent, ou lors de week-ends de manifestations, et par conséquent elle doit être rapidement opérationnelle.

Dès lors, ses pannes fréquentes ne permettent plus d'assurer un service adéquat.

Balayeuse proposée

Des offres ont été demandées à quatre fournisseurs spécialisés. Leurs machines ont été testées dans le terrain et évaluées par les trois chauffeurs de la balayeuse ainsi que par le mécanicien communal.

Un tableau comparatif et des fiches d'appréciation ont servi à une sélection définitive.

Le choix de la Municipalité, sur proposition de la Direction Environnement et Maintenance et tenant compte de l'avis des utilisateurs de la balayeuse, s'est porté sur le modèle Bucher CityCat 2020 SL/XL de la maison Bucher-Guyer AG à Niederweningen.

Les principaux critères ont été :

- Seule machine articulée permettant une meilleure manipulation
- Choix No 1 des futurs utilisateurs de la balayeuse
- Conforme aux normes Euro IV avec filtre à particules autorégénérant
- Système d'auto contrôle de panne
- Excellentes références
- Bon rapport qualité/prix.

Prix de cette machine

Le prix de la balayeuse et de ses accessoires, y compris rabais, s'élève à Fr. 174'503.75 TTC.
La reprise de l'ancienne machine s'élève à Fr. 24'503.75.

Le coût total du nouveau véhicule entièrement équipé, selon offres, s'élève à Fr. 150'000.--.

Charges d'exploitation annuelles moyennes :

Assurances	Fr. 2'450.--
Taxes du Service des automobiles	Fr. 100.--
Carburant (estimation) : 1'000 h à 7 l./h. à Fr. 2.--	Fr. 14'000.--
Entretien, réparations (sans main-d'œuvre du Secteur Environnement et Maintenance)	Fr. 8'000.--
1 jeu de pneus annuel	Fr. 450.--
3 jeux de brosses annuels	Fr. 1'000.--
Coût du capital	Fr. 18'000.--
Total	Fr. 44'000.--

Coût du capital

Le coût du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de Fr. 18'000.-- pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement Fr. 15'000.--, intérêts Fr. 3'000.-- (Fr. 150'000.-- divisés par deux et multipliés par 4%).

Renouvellement du véhicule

La loi nous oblige à amortir sur 10 ans, mais du point de vue économique (frais de réparation) il serait souhaitable de changer cette machine tous les 5 ans.

Toutefois ces véhicules ayant fait des progrès technologiques, la situation sera revue en temps opportun.

Conclusions

Le renouvellement de la balayeuse du Secteur Environnement et Maintenance est impératif. De plus, il permet de limiter les coûts d'entretien tout en bénéficiant d'une valeur résiduelle intéressante. La propreté en Ville de Renens est un souci permanent.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 60-2008 de la Municipalité du 25 août 2008,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à acquérir une nouvelle balayeuse pour le Secteur Environnement et Maintenance.
2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 150'000.-- TTC.

Cette dépense figure au plan des investissements et sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte No 3930.5060.313 – Remplacement de la balayeuse.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 10 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 août 2008.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz

Annexe : 1 tableau comparatif

Membres de la Municipalité concernés : M. Michel Perreten
M. Jean-François Clément